

AR PREFECTURE

016-200054047-20161110-2016_11_10_13A-DE
Reçu le 21/11/2016

Afin de dédommager la collaboration de ses quatre associations, Monsieur le Maire propose de verser à parts égales la somme de 628€ au compte 6558, aux quatre associations qui ont participé aux quatre marchés de producteur soit :

- 157€ au club nautique du Confolentais
- 157€ à l'association musicale Lous Brandalous
- 157€ au club oxygène
- 157€ à l'association APEC

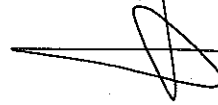
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accorde une aide financière d'un montant de 628€ répartie comme suit :

- 157€ au club nautique du Confolentais
- 157€ à l'association musicale Lous Brandalous
- 157€ au club oxygène
- 157€ à l'association APEC

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 16 novembre 2016



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

